

1^{er} MAI 1959

Le premier mai reste la vraie fête des travailleurs : tout le monde ouvrier le sait bien : c'est d'ailleurs la date qu'il choisit chaque année pour « élever la voix » pour se faire entendre des autres membres du pays et leur faire comprendre qu'ils ne sont pas, dans le pays, les parents pauvres, mais que bien au contraire, ils contribuent comme les autres, à la marche de ce même pays, et que, sans eux, on ne peut pas, pour l'avenir, construire grand chose de sérieux.

Les chrétiens, réunis à l'église, prièrent sur toutes ces idées, au regard du Seigneur, unis à tous les chrétiens de par le vaste monde, qui, ce jour-là célébraient Saint Joseph, en tant qu'il assura par son travail, la croissance terrestre du Fils de Dieu, devenu homme pour sauver les hommes.

Puis une brève et digne cérémonie au Monument aux Morts rappela le souvenir de tous ceux qui moururent pour assurer au monde un travail libre et une vie dans la paix.

Entrainé par la Concordia, le cortège se rendit au vin d'honneur : on remarquait dans ce défilé plusieurs panneaux portés par les jeunes où se trouvaient inscrits les grands thèmes des espérances ouvrières.



Au cours du vin d'honneur organisé par la section locale C.G.T. et auquel participaient les autres formations syndicales et de nombreux invités, une motion fut élaborée par une commission mandatée à cet effet par les assistants présents et votée à l'unanimité :

En voici le texte :

La Commission mandatée par la population présente à ce vin d'honneur, demande l'abrogation des mesures anti-sociales ci-dessous :

1. — Abrogation de la franchise Sécurité Sociale de 3.000 frs qui éprouve surtout la classe ouvrière et en particulier les familles nombreuses.
2. — Augmentation des allocations familiales, nécessité par l'augmentation du coût de la vie.
3. — Rétablissement de la retraite du combattant, ceux-ci ayant bien mérité ce maigre pécule par le sacrifice librement consenti de nombreuses années passées au service de la France.
4. — Suppression totale des zones de salaires qui ne correspondent plus, actuellement, aux réalités économiques et qui favorisent la désertion des campagnes vers les grandes villes.
5. — Déblocage des salaires avec libre discussion dans les entreprises et sur le plan national par les organisations syndicales.

Et, sachant être l'interprète de tous,

Reclame avec insistance

LA PAIX EN ALGÉRIE par voie de négociation.

ELECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Les élections des Délégués du Personnel de la Verrerie de Portieux ont eu lieu le 6 mai 1959.

(Rappelons que le Comité d'Entreprise est élu, lui, pour deux ans et ne sera donc renouvelé qu'en 1960).

Ces élections présentaient, cette année, une innovation :

Il y avait, en effet 3 collèges électoraux :

- cadres
- employés
- ouvriers

Les résultats des votes sont les suivants :

COLLEGE ELECTORAL CADRES (23 inscrits)

Délégué titulaire : M. Oberlé Jean (C.G.C.)

Délégué suppléant : M. Clop Henri (C.G.C.)

COLLEGE ELECTORAL EMPLOYES (31 inscrits)

Délégué titulaire : Mme Maugel Dolores (C.F.T.C.)

Délégué suppléant : Mlle Claude Antoine (C.F.T.C.)

COLLEGE ELECTORAL OUVRIER (385 inscrits)

Délégués titulaires :

- MM. Mangeon Jean Camille (C.G.T.)
- Veron Henri (C.G.T.)
- Weber Henri (C.G.T.)
- Pelidmango Georges (C.F.T.C.)
- Thérel Sylvain (C.G.T.)

Délégués suppléants :

- MM. Hingray Jean (C.G.T.)
- Mangeon Jean Claude (C.G.T.)
- Mougel Noël (C.F.T.C.)
- Laurent Jean (C.G.T.)
- Mangeon Jean Serge (C.G.T.)

Tous ces délégués ont accepté la lourde tâche de représenter leurs camarades : ils sont les authentiques porte-parole de tous leurs camarades de travail : nous les félicitons de la confiance qu'ils ont obtenue et nous suivrons avec beaucoup d'intérêt leur action représentative.



ET TOUT CELA FAIT UN PEUPLE EN MARCHÉ...